



## Commission scolaire du Chemin-du-Roy

### AVIS AUX CONTRIBUABLES

Avis est donné qu'à la séance publique du 8 juin 2011, le Conseil des commissaires a fixé le taux de la taxe scolaire à 0,35 \$ / 100 \$ d'évaluation uniformisée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012. Notez cependant qu'un taux de réduction de taxes est accordé et varie selon chacune des municipalités.

Les comptes seront datés du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les intérêts ont été fixés au taux de 14 % et s'appliqueront sur tout compte impayé à partir du 1<sup>er</sup> août 2011 pour le premier versement et le 31 octobre 2011 pour le deuxième versement.

Les comptes peuvent être payés :

- ◆ Dans la plupart des institutions financières et par Internet.
- ◆ Par la poste (l'estampille de la poste fait preuve de réception).

Il n'y a pas de paiement au comptoir.

Fait à Trois-Rivières  
Ce 2<sup>e</sup> jour de juillet 2011

La secrétaire générale,  
Ginette Masse

1515, rue Sainte-Marguerite  
Case postale 100  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7

Téléphone : 819 370-6169  
Télécopieur : 819 370-8514  
Courriel : dumontmc@csduroy.qc.ca